

La peine, c'est la procédure.

Les outils répressifs de la dite « justice »:

Nous préférons parler de "système judiciaire" car on voit clairement cette alliance structurelle entre l'Etat et le capital.

- L'argent (caution)

Le prix de la liberté.

Le deal est maintenant: Si tu veux rester en liberté, paye 100 000 euros.

100 000€ ou de la préventive, en plus du racket, c'est vouloir faire payer cher, coûte que coûte, les inculpées ; encore une fois la justice de l'Etat est au service du capitalisme (80 000 euros d'indemnisation avant jugement).

- Le contrôle judiciaire

Imposer des contrôles judiciaires qui limitent les déplacements, constituent une peine immédiate et à la durée non délimitée. L'interdiction d'entrer en contact entre les inculpées limite d'autant plus la défense collective face à la justice.

- Discrimination entre les inculpées

avec l'inégalité des demandes de caution, qui est là aussi pour diviser.

- La prison préventive

Une grande partie des détenues en France sont en préventive/en attente de jugement ; à l'heure où l'Etat construit en ce moment de nouvelles prisons avec son énième Plan Prison, pour enfermer toujours plus.

Si la destruction de quelques mâts de mesure est au regard de la loi un délit, c'est pour nous un acte de résistance légitime commis sans violence sur des êtres vivants, c'est un acte symbolique qui ne fait qu'entamer l'assurance sans borne, la volonté de conquête de ces prédateurs cupides.

Dans un contexte de guerre sociale, ces actes nous semblent de l'ordre de l'auto-défense.

Les vraies victimes ne sont pas celles que la justice désigne. Les vraies victimes sont celles de ces prédateurs que rien n'arrête.

La personne risque la détention provisoire parce qu'elle ne veut pas payer sa liberté. C'est du racket.

Parce qu'elle ne veut pas indemniser les prédateurs capitalistes ;

Parce qu'elle veut faire savoir ce qu'est le système judiciaire aujourd'hui ;

parce qu'elle veut que la cause anti-éolienne et anti-capitaliste soit entendue ;

Elle va tenter d'aller jusqu'au bout. Ne pas céder au chantage.

Il y a eu un appel de cette décision, le résultat de l'audience du 9 mars dernier à Limoges sera rendu le **23 mars prochain**.

Même si on ne reconnaît pas cette "justice", peut-on quand même la critiquer et s'insurger ? Nous pensons que oui puisque nous vivons dans ce monde-là, nous devons nous défendre.

Nous soutenons les personnes accusées de sabotages de mâts de mesure d'éoliennes, qu'elles soient coupables ou innocent-es, car ces actions sont un souffle de résistance contre l'absurdité de ce monde autoritaire et le capitalisme vert.

Nous appelons à des actions de solidarité décentralisées Solidarité aux courageuses!

Pour être informée et proposer des actions de soutien, s'inscrire sur la liste à sisme-request@lists.riseup.net

* Le comité de Soutien aux Inculpées de Sabotage de Mâts de mesure Eoliens (SISME) *

Communiqué #1 : Soutien aux personnes inculpées pour le sabotage de mâts de mesure éoliens.

Février 2023

Nous sommes un collectif d'individus qui soutiennent inconditionnellement les personnes accusées de destruction de plusieurs mâts de mesure du vent implantés en Haute-Vienne sur des sites prévus pour l'installation d'éoliennes industrielles.



Ces personnes n'appartiennent à aucune organisation politique. Elles n'ont d'autre prétention que d'être conscientes de l'extrême gravité de la situation de notre monde.

Nous partageons leurs convictions sur la nuisance sans borne des installations des éoliennes industrielles et avons comme elles les yeux ouverts – et refusons de les fermer – sur le cauchemar technologique qui se propage dans le monde entier.

Nous avons les yeux ouverts sur l'avènement du pouvoir des machines et l'omniprésence des objets connectés sur nos vies avec la promesse illusoire d'une amélioration de notre quotidien.

Nous voyons les humaines se faire berner par l'attrait de la fée électricité. C'est elle qui alimente nos chaînes. Ces machines nous retirent petit à petit nos facultés, notre autonomie. Chaque fois que les humaines cèdent, en acceptant ces prothèses, elles perdent une part de leur puissance. C'est aussi du même coup une intrusion et un contrôle de nos vies.

Des profits du vent

Les entreprises capitalistes n'existent que pour retirer du profit de tout. Avec la complicité et l'aide financière de l'Etat, elles investissent dans l'éolien car c'est une manne financière. Ni plus ni moins. Y compris quand il n'y a pas de vent pour les alimenter. On veut faire croire au public-connecté, aux citoyens-esclaves qu'avec les aérogénérateurs industriels nous allons vers une transition énergétique. Il n'a jamais été dans l'intention de nos gouvernants de démanteler les centrales nucléaires. Il s'agit d'une addition énergétique. Ce qui semble durable dans tout cela n'est autre que la folie de la civilisation occidentale qui impose son modèle de développement coûte que coûte, son modèle de destruction de la vie et de notre pouvoir autodétermination.

Il y a pourtant des milliers d'informations alarmantes qui sont déversées sur les réseaux. La majorité des êtres humaines semblent y être sourdes.

Les personnes que nous soutenons ont choisi de vivre en retrait de la société, non loin de la forêt. Nous nous approprions ce mot d'ordre qui est le leur : « Nous sommes la nature qui se défend. » Ici comme ailleurs, nous condamnons la déforestation, la pollution sous toutes ses formes, sonore et visuelle, la perturbation des vols d'oiseaux et tant d'autres conséquences néfastes de l'implantation de ces aérogénérateurs industriels. Sans oublier la pollution générée par l'extraction des matériaux utilisés pour la fabrication de telles machines.

Nous comprenons et soutenons les inculpé-e-s même si nous pouvons avoir d'autres façons d'agir. Nous ne pouvons rester inactif-ves.

Nous nous devons de réagir lorsque de telles personnes se voient persécutées, fustigées, soumises à des contrôles judiciaires abusifs par des autorités qui cautionnent et financent des entreprises qui confisquent et polluent la terre, l'eau et l'air uniquement pour en tirer profit.

Il n'est pas question que nous laissions ces personnes assumer une caution démesurée (120 000 euros).

Si la destruction de quelques mâts de mesure est au regard de la loi un délit, c'est pour nous un acte de résistance légitime commis sans violence sur des êtres vivants, c'est un acte symbolique qui ne fait qu'entamer l'assurance sans borne, la volonté de conquête de ces prédateurs cupides.

Dans un contexte de guerre sociale, ces actes nous semblent de l'ordre de l'autodéfense. Les vraies victimes ne sont pas celles que la justice désigne. Les vraies victimes sont celles de ces prédateurs que rien n'arrête.

Premier rendez-vous le 9 mars à partir de 8 heures au tribunal de Limoges, place d'Aine, pour appel contre le contrôle judiciaire.

Pour être informée et proposer des actions de soutien, s'inscrire sur la liste en envoyant un mail à sisme-request@lists.riseup.net

Certaines personnes risquent la préventive pour refus de payer la caution après l'appel du 9 mars... Elles ont besoin de votre soutien...

Solidarité aux courageuses !

A CELLES QUI CROIENT ENCORE AUX ACTIONS CITOYENNES ET À LA DÉMOCRATIE, NOUS RÉPONDONS :

- *Les consultations citoyennes sont des mascarades, les pétitions n'ont aucune résonance puisque c'est le préfet qui décide en dernier recours y compris contre l'avis des habitants et des commissaires enquêteurs.*
- *Les marchands d'éoliennes industrielles se comportent comme des marchands de savonnettes, toquent à la porte des propriétaires de terrains (souvent exploitants agricoles à la retraite), leur font miroiter des revenus de location de terrain en omettant de les informer du coût de démantèlement qui leur incombe.*
- *Il a été démontré que beaucoup de terrains sur lesquels des éoliennes sont implantées sont la propriété de maires. Ce qui représente une prise illégale d'intérêts. Par ailleurs, les maires qui sont à l'écoute de leurs concitoyens ont un pouvoir très limité face à la décision de l'état.*

Les habitantes n'ont aucun pouvoir de décision sur l'implantation des éoliennes industrielles. Que leur reste-t-il comme voies d'action ?

Communiqué #2 du SISME* :

mars 2023

« 100 000€, le prix de la liberté »



Le 18 janvier à 6 heures du matin, quatre personnes ont été arrêtées, leurs lieux de vie perquisitionnés, une partie de leurs biens saisis. Elles sont accusées de sabotages de mâts de mesure de projets d'éoliennes industrielles en Haute-Vienne, entre juillet et octobre 2022.

Le récit :

Pendant la garde à vue de l'une d'entre elles, dès le deuxième interrogatoire, les enquêteurs alignent le montant des dégâts.

Les prédateurs, SAS WPD ONSHORE FRANCE, ENGIE GREEN S.A. et RSGlobal FRANCE qui ont porté plainte n'ont pas perdu de temps, et ont déjà fourni des factures de réparation des dommages (même si d'après leurs déclarations ils n'ont pas la ferme intention de reconstruire ces mâts) pour un montant total de **350 000 euros**.

Après 38 heures de garde à vue et une heure passée dans la souricière du tribunal de Limoges, la personne passe devant la juge d'instruction. Il est 20 heures, la juge énumère les chefs d'inculpations. En résumé : "Destruction de biens d'autrui", participation à "association de malfaiteurs en vue de préparation d'un délit puni d'au moins 5 ans d'emprisonnement, commis en réunion par une ou plusieurs personnes dissimulant volontairement leur visage afin de ne pas être identifiées" ; "refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques".

Vient ensuite la réquisition sur le contrôle judiciaire :

Interdiction de sortir de la Dordogne ; Pointage chaque semaine à la gendarmerie ; Interdiction de rentrer en contact avec les autres inculpées et paiement d'une caution de 180 000 euros !

L'avocate commise d'office sollicitée par la juge sur le montant de la caution, rétorque qu'il s'agit-là d'une mesure pré-sentencielle et propose « moins de 50 000 euros ». L'avocate et l'inculpée sortent. La juge délibère avec elle-même et au bout de 5 minutes propose finalement **100 000 euros : 20 000 euros pour amende et 80 000 pour indemnisation des dégâts**. Cette discussion de marchand de tapis n'aura pas duré plus de quelques minutes.

Total demandé aux 4 inculpées = 120 000 euros

Les autres inculpées se partagent le solde de 20 000 euros

Fin de la comptabilité.

Deux jours plus tard la demi-page dans *Sud-Ouest* consacrée à l'affaire affirme que le montant des dégâts est de 500 000 euros.

Tout ceci avant jugement

.../...